



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 131850

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les mesures du plan de développement des services à la personne, initié en 2009, visant à soutenir l'emploi, développer la professionnalisation du secteur et étendre l'utilisation du chèque emploi service universel (Cesu). Ce plan situé dans le prolongement du plan de développement des services à la personne de janvier 2006 a été un accélérateur de la création d'emplois avec 2 millions de professionnels fin 2008. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui dresser le bilan de ce plan, notamment au regard de la simplification et de l'assouplissement des outils envisagés pour atteindre l'objectif d'un milliard d'euros en Cesu préfinancés en 2012.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131850

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2872

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)